

## 7.2.3. Tableaux des émergences résultantes

Nous reportons ci-dessous les tableaux d'émergences en dB(A) à l'extérieur des habitations suite à l'application des plans de bridage présentés précédemment. Les cases présentant « Lamb < 35dB(A) » correspondent aux situations pour lesquelles le niveau de bruit ambiant reste inférieur à 35dB(A) et pour lesquelles la réglementation est donc respectée.

Les tableaux complets présentant les niveaux de bruit résiduel, ambiant ainsi que les contributions des éoliennes et les émergences pour chaque point en fonction des vitesses de vent sont reportés en annexe 5.

### 7.2.3.1. Secteur Sud-Ouest

#### Période Diurne (07h-20h)

N163 5.7MW STE JOUR / SO	Point 1 : La Borde	Point 2 : Longdeau	Point 3 : Les Houys	Point 4 : Passard	Point 5 : Bois Janvier	Point 6 : Treilles en Gâtinais	Point 7 : Egrefin	Point 8 : Gondreville	Point 9 : Mignères	Point 10 : Le Temple
3 m/s	0.5	0.0	1.0	0.5	Lamb < 35	0.0	0.0	0.0	Lamb < 35	Lamb < 35
4 m/s	0.5	0.0	1.0	0.5	Lamb < 35	0.0	0.0	0.0	Lamb < 35	2.0
5 m/s	1.0	0.0	2.0	1.0	3.5	0.5	0.5	0.5	Lamb < 35	2.5
6 m/s	1.5	0.0	3.0	1.5	5.0	1.0	1.0	0.5	2.5	2.0
7 m/s	1.0	0.0	2.5	1.5	5.0	1.0	1.0	0.5	2.0	1.0
8 m/s	0.5	0.0	2.0	1.0	4.0	0.5	1.0	0.5	1.0	0.5
9 m/s	0.0	0.0	1.5	0.5	2.5	0.5	0.5	0.0	1.0	0.5
10 m/s	0.0	0.0	1.0	0.5	1.5	0.0	0.5	0.0	0.5	0.5
11 m/s	0.0	0.0	1.0	0.5	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0
12 m/s	0.0	0.0	1.0	0.5	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0

#### Période de Fin de Journée (20h-22h)

N163 5.7MW STE FDJ / SO	Point 1 : La Borde	Point 2 : Longdeau	Point 3 : Les Houys	Point 4 : Passard	Point 5 : Bois Janvier	Point 6 : Treilles en Gâtinais	Point 7 : Egrefin	Point 8 : Gondreville	Point 9 : Mignères	Point 10 : Le Temple
3 m/s	Lamb < 35	0.0	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	0.0	0.5	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35
4 m/s	1.0	0.0	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	0.5	0.5	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35
5 m/s	2.0	0.5	4.0	4.0	Lamb < 35	1.0	1.0	Lamb < 35	Lamb < 35	5.0
6 m/s	4.0	0.5	5.0	4.5	Lamb < 35	1.5	2.5	3.5	Lamb < 35	5.0
7 m/s	3.0	0.5	4.5	3.0	Lamb < 35	1.0	2.5	2.5	Lamb < 35	2.5
8 m/s	0.5	0.5	3.5	2.5	5.0	0.5	2.0	1.5	3.5	1.0
9 m/s	0.5	0.5	2.0	1.5	3.5	0.5	1.5	0.5	2.0	0.5
10 m/s	0.5	0.5	2.0	1.0	1.5	0.0	1.0	0.0	0.5	0.5

#### Période Nocturne (22h-07h)

N163 5.7MW STE NUIT / SO	Point 1 : La Borde	Point 2 : Longdeau	Point 3 : Les Houys	Point 4 : Passard	Point 5 : Bois Janvier	Point 6 : Treilles en Gâtinais	Point 7 : Egrefin	Point 8 : Gondreville	Point 9 : Mignères	Point 10 : Le Temple
3 m/s	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	0.5	0.5	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35
4 m/s	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	0.5	1.0	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35
5 m/s	Lamb < 35	0.5	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	1.0	2.0	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35
6 m/s	2.0	0.5	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	1.5	2.5	Lamb < 35	Lamb < 35	3.0
7 m/s	2.5	0.5	3.0	2.5	Lamb < 35	1.5	3.0	2.5	Lamb < 35	2.5
8 m/s	0.5	0.0	2.5	1.0	3.0	0.5	2.5	1.5	Lamb < 35	1.0
9 m/s	0.5	0.5	2.5	1.5	3.0	0.5	2.0	1.0	0.5	0.5
10 m/s	0.5	0.5	2.0	1.5	2.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.5

### 7.2.3.2. Secteur Nord-Est

#### Période de Fin de Journée (20h-22h)

N163 5.7MW STE FDJ / NE	Point 1 : La Borde	Point 2 : Longdeau	Point 3 : Les Houys	Point 4 : Passard	Point 5 : Bois Janvier	Point 6 : Treilles en Gâtinais	Point 7 : Egreffin	Point 8 : Gondreville	Point 9 : Mignères	Point 10 : Le Temple
3 m/s	0.5	0.5	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	0.5	0.0	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35
4 m/s	0.5	0.5	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	0.5	0.0	Lamb < 35	Lamb < 35	2.5
5 m/s	1.5	1.0	4.5	2.5	Lamb < 35	1.5	0.5	1.5	Lamb < 35	4.5
6 m/s	2.0	2.0	5.0	4.5	4.0	3.0	1.0	2.0	4.0	5.0
7 m/s	1.5	2.0	3.5	5.0	3.0	3.0	0.5	2.5	4.0	5.0
8 m/s	1.0	1.5	2.5	4.0	3.0	3.0	0.5	2.5	4.0	2.0

#### Période Nocturne (22h-07h)

N163 5.7MW STE NUIT / NE	Point 1 : La Borde	Point 2 : Longdeau	Point 3 : Les Houys	Point 4 : Passard	Point 5 : Bois Janvier	Point 6 : Treilles en Gâtinais	Point 7 : Egreffin	Point 8 : Gondreville	Point 9 : Mignères	Point 10 : Le Temple
3 m/s	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	0.5	0.5	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35
4 m/s	1.5	2.0	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	0.5	0.5	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35
5 m/s	2.5	2.0	Lamb < 35	Lamb < 35	Lamb < 35	1.5	0.5	1.0	Lamb < 35	3.0
6 m/s	2.0	1.5	Lamb < 35	Lamb < 35	3.0	2.5	1.0	1.0	Lamb < 35	3.0
7 m/s	2.0	1.0	Lamb < 35	Lamb < 35	2.0	2.5	0.5	1.0	1.5	3.0
8 m/s	1.5	1.0	Lamb < 35	Lamb < 35	2.0	2.5	0.5	1.0	1.5	3.0

### 7.2.3.3. Commentaires

L'application des plans de bridage proposés permet donc de ramener l'impact acoustique du projet éolien de Courtempierre à une situation réglementairement acceptable.

Le modèle d'aérogénérateur n'est effectivement pas arrêté à ce stade de développement du projet, mais l'étude acoustique a présenté l'impact acoustique du modèle de machine le plus impactant. Le plan de bridage proposé n'est pas applicable à tous les modèles d'éoliennes envisagés, mais seulement à celui étudié dans ce rapport (N163 – 5,7MW STE).

Cependant, chaque constructeur d'éoliennes présente des courbes de bridage acoustique propres à chaque modèle d'éolienne. Pour des modèles de puissance électrique équivalente, les constructeurs proposent des gains de bridage comparables. Il sera donc possible, quel que soit le modèle final retenu, d'établir un plan de bridage acoustique qui permette de respecter les seuils réglementaires acoustiques. Rappelons également que des mesures de contrôle acoustique seront réalisées après la mise en service du parc. Ces mesures permettront de valider les modalités de bridage des éoliennes afin de garantir le respect des seuils réglementaires.

Les phases de chantier génèrent des bruits particuliers dont l'intensité dépend de la nature des travaux et de la distance aux habitations. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments à ce stade d'avancement du projet, pour avoir des précisions sur les sources de bruit potentielles, leur localité et leur fréquence. Avec ces informations, il est possible d'accompagner les travaux en proposant une gestion et un suivi acoustique. La gestion permet d'organiser des phases de travaux en définissant les zones de travaux et les moments de la journée propices à l'exécution de ces travaux au regard de l'impact acoustique potentiel. Le suivi permet d'éviter des constats par la mesure et de proposer des mesures correctives.

En l'état actuel des connaissances, la phase de construction ne devrait pas contenir de phases particulièrement bruyantes. S'agissant principalement de travaux de terrassement ou

d'assemblage, les engins utilisés pour ce genre de travaux ne devraient pas générer de niveaux sonores impactant chez les riverains compte tenu des distances d'éloignement. En phase de démantèlement, les travaux de destruction des fondations seront les sources de bruit principales à enjeu. Ils devront être planifiés sur des moments de la journée et des durées adaptées pour minimiser l'impact acoustique chez les riverains.